



BULLETIN N°1 – EDITION DU 4 AVRIL 2012

A retenir cette semaine

Phénologie :

Stade 03 (bourgeon dans le coton) à 05 (pointe verte).

Erinose :

Stade de sensibilité atteint.

BULLETIN N°1 – EDITION DU 4 AVRIL 2012

PRESENTATION DU RESEAU 2012

Le réseau d'observation en 2012 sera basé sur le suivi de 10 parcelles réparties sur les trois appellations viticoles lorraines.

Deux types de suivis seront effectués :

- un suivi de « niveau 1 » qui regroupe des observations exhaustives réalisées chaque semaine sur une parcelle déterminée. Sur ces parcelles, la majorité des ravageurs / maladies / auxiliaires de la vigne inféodés à la région Lorraine, sera observée.
- un suivi de « niveau 2 » qui regroupe des parcelles suivies directement par des viticulteurs volontaires. Ce niveau de suivi rassemble essentiellement les relevés de piégeage des tordeuses de la vigne ainsi que quelques observations ponctuelles d'importance notable (phénologie, date d'apparition des maladies,...).

Le tableau ci-dessous donne le dimensionnement du réseau :

Vignobles	Nombre de parcelles suivies en niveau 1	Nombre de parcelles suivies de niveau 2	Total
Côtes de Toul	2	1	3
Côtes de Moselle	2	1	3
Côtes de Meuse	1	2	3
Total	5	4	9

PHENOLOGIE

La vigne a rapidement démarré à la faveur des températures clémentes de ces 15 derniers jours. **En moyenne sur la région Lorraine les stades phénologiques varient du stade 03 (bourgeon dans le coton) à 05 (pointe verte) sur les parcelles les plus précoces.**



Stade phénologique 05 (pointe verte de la pousse visible) au 03 avril 2012
Photo : T. COUTAL, FREDON Lorraine



BULLETIN N°1 – EDITION DU 4 AVRIL 2012

ERINOSE

Situation actuelle :

La protection de la vigne vis-à-vis de ce ravageur ne peut être que préventive (stade de sensibilité : 03 « bourgeon dans le coton ») et **ne se justifie que sur les parcelles à forte pression l'année précédente**. Il est à noter que les parcelles conduites en Agriculture Biologique sont généralement moins concernées par ce ravageur du fait des fréquents traitements au soufre qui y sont effectués tout au long de l'année.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES – FLAVESCENCE DOREE

Tout matériel végétal du genre *Vitis*, introduit dans la région Lorraine et destiné à y être planté, quel que soit son acquéreur (professionnel de la viticulture, collectivité ou particulier) doit obligatoirement être accompagné d'un passeport phytosanitaire (PPE) spécifique portant la mention ZPd4 (Directive 2000/29/CE modifiée et Règlement CE N690/2008).

Cette disposition vise à empêcher l'introduction dans notre région du phytoplasme de la Flavescence dorée de la vigne, maladie réglementée à lutte obligatoire sur tout le territoire français, dont le vignoble lorrain est indemne.

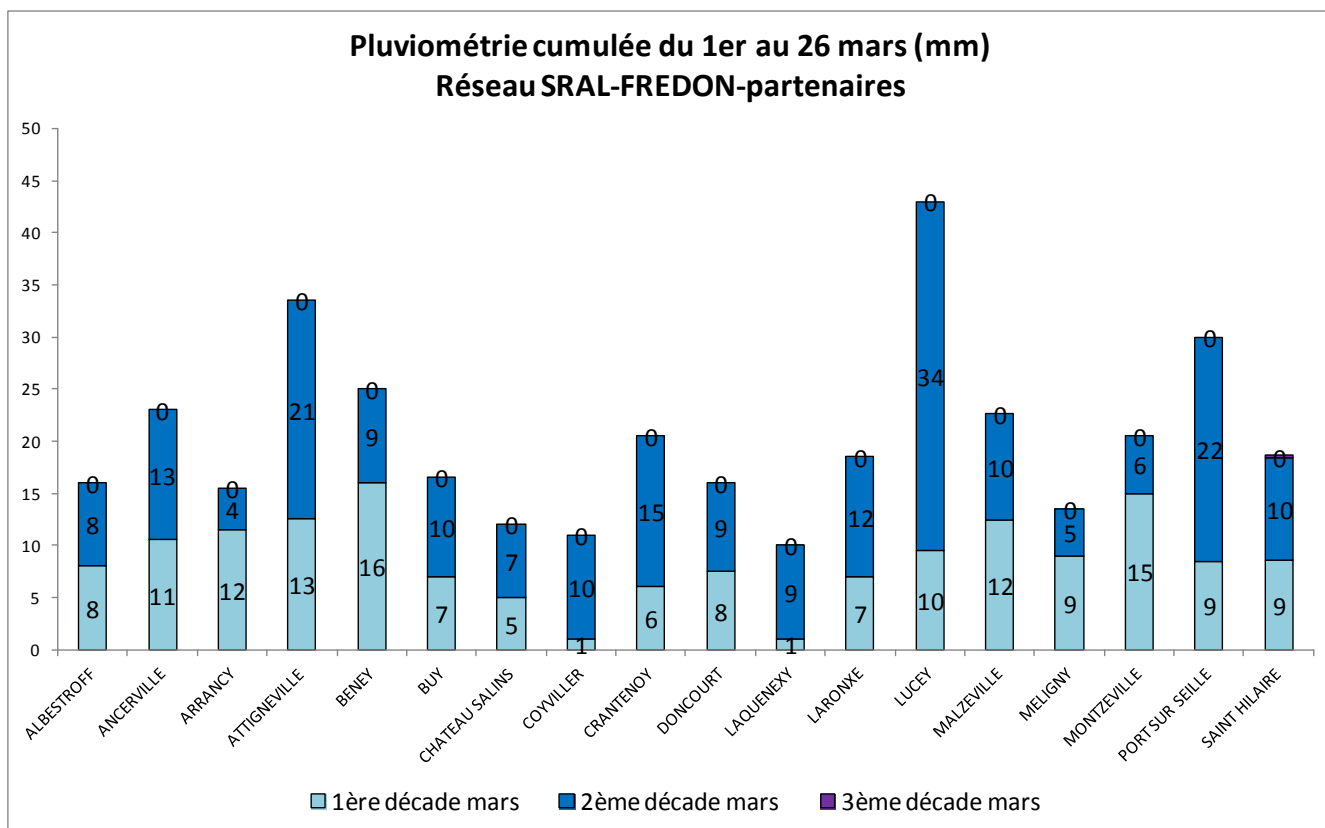
Les plants ZPd4 sont estampillés d'une étiquette bleue qui en garantit l'état sanitaire (produits en zones exemptes et/ou traités à l'eau chaude).

Un plan de surveillance officiel est réalisé chaque année en délégation par la FREDON dans les différents secteurs viticoles de notre région, les symptômes sont particulièrement visibles à partir de la véraison. En complément de cette prospection, la vigilance de tous est requise. Il est important que chaque viticulteur procède à un examen, en particulier de ses jeunes parcelles, afin de repérer d'éventuels pieds malades, un prochain bulletin reviendra plus en détail sur la symptomatologie des jaunisses à phytoplasmes de la vigne.

En cas de découverte de symptômes douteux, il convient de prendre contact avec la DRAAF/SRAL.

BULLETIN N°14 – EDITION DU 3 AOUT 2011

AGRO-METEO



Ce bulletin est disponible sur le site internet de la CRAL www.cra-lorraine.fr et le site de la DRAAF Lorraine www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr

Action pilotée par le ministère en charge de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

Bulletin rédigé par la Fredon et la CRAL et édité sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture de Lorraine, avec la participation de producteurs et de la Chambre d'Agriculture de la Meuse, la Chambre d'Agriculture de Lorraine, la Fredon Lorraine, le Sral Lorraine (DRAAF).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles d'un réseau de parcelles suivies par ces partenaires : il donne une tendance de la situation sanitaire dans la région, mais celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Pour tous renseignements, contacter :

Thomas COUTAL – Animateur Filière Viticulture – Fredon Lorraine – 03.83.33.86.76

Emilie BOURIEL – Animatrice Filière Viticulture – CRAL – 03.83.96.80.66

Nathael LECLECH – Animateur Inter-Filières – CRAL - 03.83.96.80.64